

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

Résumé :

Des températures en hausse d'ici la fin de semaine et une quasi absence de précipitations.

La situation évolue peu depuis la semaine dernière avec des pluies éparses qui ont permis de relever de manière temporaire le débit de certains cours d'eau dans le sud du département sans modifier le niveau de gestion.

Seule la zone des côtières bretons réalimentée par la Loire voit son niveau de gestion allégé avec un passage en alerte avec l'arrêté du 30 juin 2022.

La zone de Logne/Boulogne/Ognon reste en crise.

La zone des Côtières Bretons non réalimentée par la Loire reste en crise.

Les sous-bassins versants de la Moine et de la Sanguèze restent en alerte renforcée.

Le reste du département est en vigilance.








Météo

Météo des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 23	Semaine 24	Semaine 25
1 (Vilaine) /Derval	26.8	2.4	77.4
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	23.1	1.2	20.2
3b (Erdre aval) /Carquefou	17.8	1.5	18.5
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	16.1	1.2	24.9
3d (Affluents Sud Loire)/Le Pallet	19.4	0.4	24.4
3f (Brière-Brivet)/Assérac_Barzin	37.9	3.7	21.3
4 (Sèvre-Nantaise)/Le Pallet	19.4	0.4	24.4
5(Côtières Bretons)/Villeneuve-en-Retz	25.7	1.2	20.6
6a(LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philibert-de-Grand-Lieu	21.1	0.9	16.9

*Toutes les zones ne sont pas présentées

Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 30 juin	Vendredi 1 ^{er} juillet	Samedi 2 juillet	Dimanche 3 juillet	Lundi 4 juillet	Mardi 5 juillet	Mercredi 6 juillet
Temps							
T° min /max (°C)	13/20	11/22	12/28	11/26	11/27	13/28	12/30
Pluie (mm)	1	0	0	0	0	0	0
ETP (mm)	4.5	4.5	6	4	5.5	6	6

Sources : Weather Measures /MétéoCiel / MétéoFrance /

Des températures qui repartent à la hausse en fin de semaine et une absence de précipitations.

Situation des ressources en eau au 27/06/2022

Nouvel arrêté préfectoral du 30 juin 2022. La zone de Logne/Boulogne/Ognon reste en crise.

La zone des Côtiers bretons réalimentée par la Loire (y compris le canal d'aménagé depuis la Loire) passe en alerte.

La zone des Côtiers bretons non réalimenté par la Loire reste en crise.

Les sous bassins de la Moine et de la Sanguèze restent en alerte renforcée.

Le reste du département est en vigilance.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 19 juin 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 26 juin
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1	VILAINE	Débits	La Chèvre (Derval)	150 l/s	60 l/s	50 l/s	243 l/s*	208 / 299 / 445 / 525 / 711 / 310	267 l/s
2	OUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	601 l/s	519 / 535 / 592 / 495 / 1131 / 1370	724 l/s
3a	ERDRE AMONT	Débits	Nort-sur-Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	238 l/s	222/215/277/xx/xx/227	227 l/s
3b	ERDRE AVAL	Niveau de l'ERDRE	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 n NGF	4,19 m NGF	4.51 m NGF (au 16/05)	4,51/4,5/4,5 / 4,5/4,48/4,48	4.49 m NGF (au 19/06)
3c	AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	10 (au 25/05)	/	8.67 (au 23/06)
3d	AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	10 (au 25/05)	/	8.67 (au 23/06)
3e	LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité > 1g/L	0.73 (au 20/06)	/	0.67 g/l
		Débits	Montjean-sur-Loire (SDAGE)	127 m ³ /s	110 m ³ /s	100 m ³ /s	160 m ³ /s	159/153/152/172/211/220	206 m ³ /s
3f	BRIERE-BRIVET	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	10 (au 25/05)	/	8.67 (au 23/06)
4	SEVRE-NANTAISE	Débits	VOIR Tableau spécifique Bassin Versant de la Sèvre Nantaise (page 3)						
5	COTIERS BRETONS	Débits	Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)	120 l/s	40 l/s	25 l/s	1 l/s	1/1 / 1 / 1 / 3 / 39	44 l/s
6a	LOGNE BOULOGNE OGNON	Débits	Logne (Saint Colomban)	150 l/s	60 l/s	30 l/s	9 l/s	16 / 23 / 12 / 14 / 25 / 33	46 l/s
6b	LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	/	< 1,65 m au 01/07 < 1,53 m au 01/08 < 1,40 m au 01/09	/	/	1.72	/	/

*La couleur grise correspond au niveau de vigilance/ Les valeurs seuils ne sont pas présentées dans le tableau

Pour le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise :

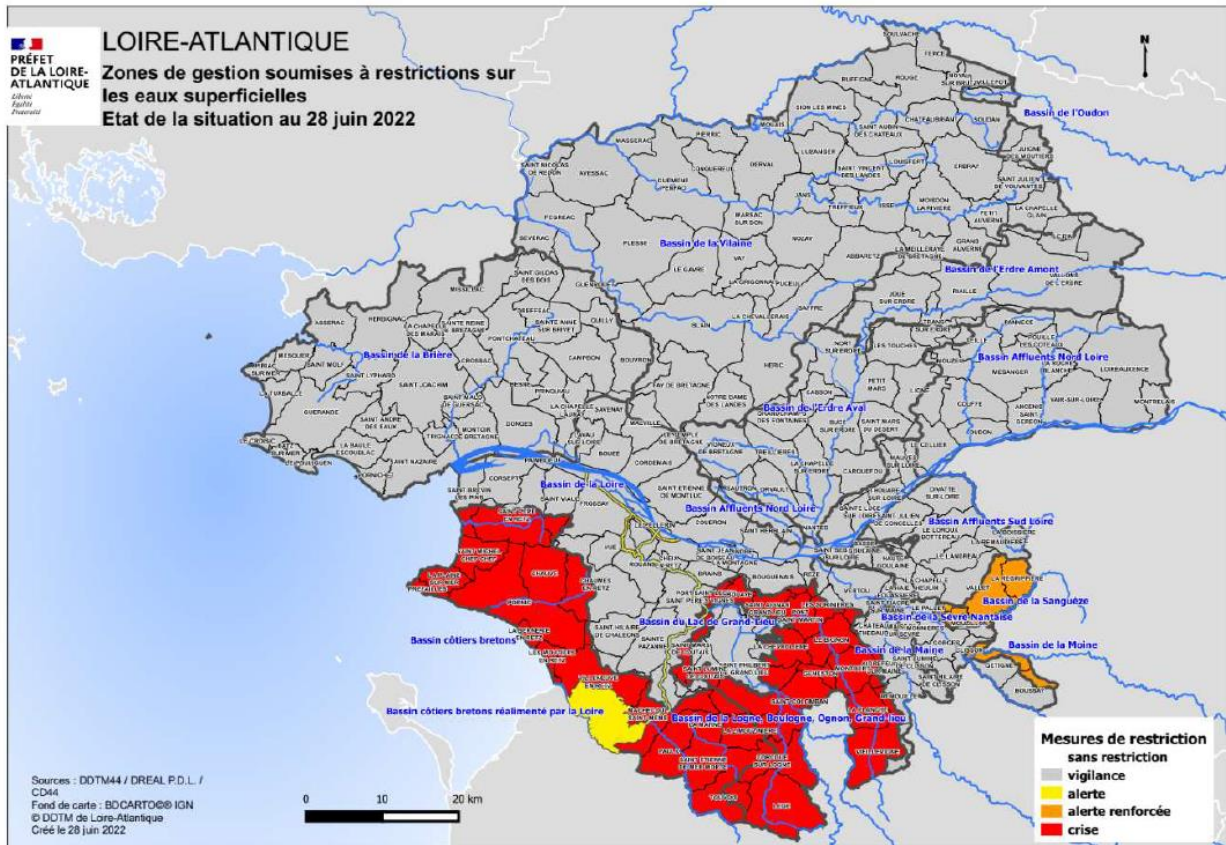
Les mesures de l'arrêté du 24 juin restent en vigueur avec ce nouvel arrêté.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 19 juin 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 26 juin
				ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
N°	Nom								
4	Sèvre Nantaise (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	330 l/s	270 l/s	200 l/s	539 l/s*	486 / 301 / 410 / 475 / 429 / 428	424 l/s
			Saint-Mesmin	300 l/s	170 l/s	150 l/s	245 l/s	249 / 259 / 262 / 273 / 280 / 410	427 l/s
			Vertou	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	1213 l/s	1308 / 1164 / 2105 / 1025 / 984 / 1583-	1939
	Moine (SNaSup 2)	Débits	Saint-Créspin-sur-Moine	450 l/s	310 l/s	250 l/s	288 l/s	441 / 99 / 382 / 228 / 266 / 567	608 l/s
	Sanguèze (SNaSup 3)	Débits	Tillières	15 l/s	10 l/s	5 l/s	3 l/s	3 / 4 / 609 / 98 / 41 / 66	65 l/s
	Maine	Débits	Saint-Georges de Montaigu	50 l/s	20 l/s	10 l/s	30 l/s	26 / 27 / 20 / 26 / 45 / 71	111 l/s
Remouillé			270 l/s	110 l/s	90 l/s	242 l/s	235 / 224 / 219 / 219 / 221 / 373	562 l/s	

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 19/05/2022 par Zones d'Alerte

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Vilaine Oudon Erdre Amont Erdre Aval Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire Loire Lac de Grand-Lieu Sèvre Nantaise Maine	Zone 5 Côtiers Bretons réalimentés par la Loire	Moine Sanguèze	Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand- Lieu



Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h . Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction	Interdiction
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économes (micro-asperion, goutte à goutte) Cultures sous serre et jeunes plants en pépinière	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h . Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction sur décision du préfet
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)	Ne sont pas concernés par ces mesures			

*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

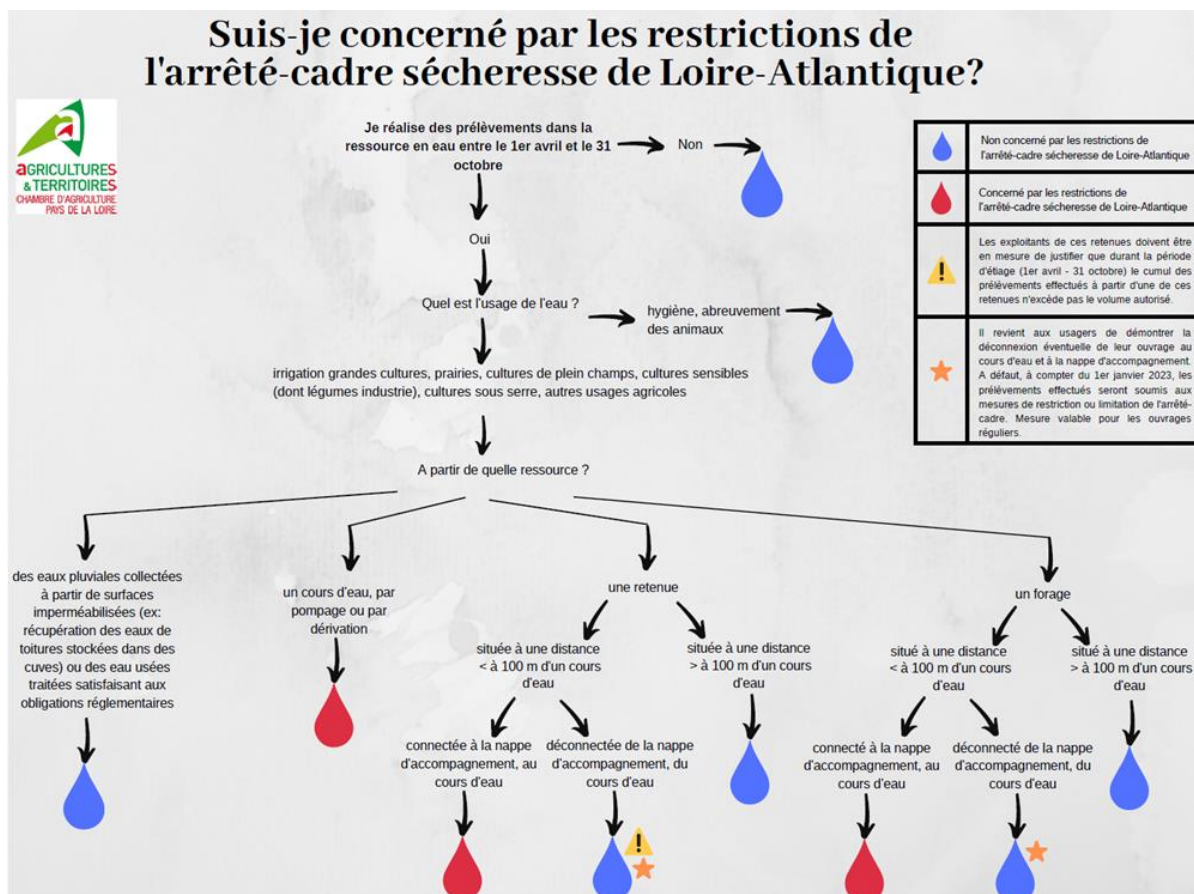
Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.

Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf



Etat des cultures et des sols, conseil sur la conduite de l'irrigation

Mais :

Les premières floraisons sont en cours. A ce stade, le maïs détermine son nombre de rangs et la longueur des épis. Les besoins en eau sont en hausse : entre 90 à 110% de l'ETP.

Etat de la réserve hydrique : Les précipitations ont permis de recharger les sols mais de manière irrégulière en fonction des secteurs. Les ETP attendus sont compris entre 4 et 6 mm/jour avec l'augmentation des températures annoncées.

Conseils au démarrage / poursuite de l'irrigation en maïs grain-ensilage :

- ☞ **Maïs à 12 feuilles et plus : les RFU sont théoriquement épuisées :**
 - Si l'irrigation n'a pas déjà démarré, sans pluie significative des derniers jours (> 10mm), un apport de 25 à 30 mm (selon le type de sol) est recommandé dès à présent,
 - Si l'irrigation a déjà démarré et sans pluie significative des derniers jours (> 10mm): poursuivre le tour d'eau,
 - Si vous avez eu des pluies significatives, vous pouvez attendre en suivant les prévisions de précipitation et déclencher si besoin en fin de semaine

- ☞ **Maïs 6 à 12 feuilles : parcelles tardives**
 - En sol à RFU faible à moyenne (40 à 60 mm : Sableux/sablo-limoneux et sol peu profond), sans pluie significative des derniers jours (> 10mm), un apport de 25 mm (selon le type de sol) est recommandé dès à présent,
 - En sol à RFU moyenne à forte (60 à 80 mm : limoneux et/ou argileux), vous pouvez attendre en suivant les prévisions de précipitation et déclencher si besoin en début de semaine prochaine

- ☞ **Pour les maïs en dérobé derrière un Ray-grass, ce dernier a en général asséché les horizons profonds**, il faut en tenir compte pour le déclenchement de l'irrigation, particulièrement cette année. Une évaluation de l'hydratation du sol est conseillée en creusant une petite fosse. Il est possible que cet assèchement bloque le développement racinaire s'il est trop prononcé, notamment en sol à faible RFU.

- ☞ **BINAGE : Pour les maïs de 6 à 12 feuilles, un binage peut être réalisé pour améliorer l'efficacité de l'irrigation et des futures pluies.**

Stratégie d'irrigation pour la gestion de la campagne en maïs grain-ensilage

- ☞ **En situation de débit limitant** (capacité d'apport inférieure à 2,2 m³/h/ha) :
 - Il faut veiller à ne pas trop entamer la Réserve Utile du sol au risque de ne pas pouvoir rattraper le retard pris,
 - Dans les sols sableux ou superficiels à moyen (RFU < 70 mm), si le maïs a atteint 8 feuilles, il convient de démarrer dès que possible ou de poursuivre l'irrigation à une dose de 20 mm et de prévoir un retour rapide (7 jours maximum)

- ☞ **En situation à risque de restriction de prélèvement** (prélèvement en forage ou cours d'eau), le risque est particulièrement élevé et précoce cette année :
 - Comme pour une situation à débit limitant, en évitant toute sur-irrigation, il est important de maintenir un bon niveau de remplissage de la RFU pour être à jour quand surviendront les mesures de restriction,
 - Pour cela, privilégiez des apports anticipés, plus fréquents et à faible dose (20 à 25 mm maximum),

- ☞ **En situation de volume limitant** (Réserve ou volume autorisé limitant) :
 - Avec les irrigations potentielles précédentes (céréales à paille, levée du maïs...), pensez à préserver systématiquement la capacité de 2 apports (25 à 30 mm chacun) encadrant la floraison soit 500 à 600 m³/ha + 1 apport après floraison pour le maïs grain.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.